

DECISION D'AUTORISATION D'EMPRUNT

OBJET : Réalisation d'un Contrat de Prêt PSPL d'un montant total de 170 000 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour l'extension de la salle des fêtes

Le Maire de Ladevèze-Ville,

Vu l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales

Vu la délibération n°DE_2025_23 du Conseil Municipal en date du 22/09/2025, donnant délégation au Maire, jusqu'à la fin de son mandat, en application de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, pour réaliser tout investissement dans la limite des sommes inscrites chaque année au budget, le maire

DECIDE

Article 1 : Pour le financement de cette opération, de réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt pour un montant total de 170 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt : PSPL prêt transformation écologique

Montant : 170 000 euros

Durée de préfinancement : de 3 à 24 mois, le cas échéant

Durée d'amortissement : 25 ans

Périodicité des échéances : annuelle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuarial annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0.5 %

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : double révisabilité

Amortissement : échéance prioritaire

Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06% du capital emprunté

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire. Un extrait sera affiché en Mairie dans les conditions et formes requises par les délibérations du Conseil Municipal. Communication en sera donnée au Conseil Municipal, lors de sa réunion la plus proche.

A Ladevèze-Ville, le 16/12/2025

Le Maire, Sylvie THEYE

